

Séance du 20 décembre 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mme Boé, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Durruty à M. le Maire, M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à Mme Salducci, M. Arandia à Mme Bisauta, Mme Touraton à Mme Boé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FINANCES** – Exercice 2012 - Subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur trois nouvelles demandes de subventions transmises par des associations ainsi que sur la modification de la répartition de la subvention attribuée à l'Office de commerce, étant précisé que le montant global reste inchangé.

Subventions de fonctionnement

→ Union commerciale et artisanale de Bayonne : 5 000 € pour contribuer au financement de la mise en lumière du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année.

→ Prévention routière : 1 334 € au titre du partenariat engagé avec les policiers municipaux dans des actions d'éducation à la sécurité routière et à la formation des futurs conducteurs menées auprès des élèves des écoles bayonnaises.

→ Bake Bidea : 1 500 € pour contribuer au financement du Forum dédié au processus de paix (15 décembre 2012), organisé en partenariat avec l'Université de Bayonne et l'association Lokarri.

#### Modification de répartition de subvention

Par délibération du 29 mars 2012, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention annuelle de 220 000 € en faveur de l'Office de commerce en l'assortissant d'une double affectation : 140 000 € au titre du fonctionnement et 80 000 € pour le financement des animations de Noël. Au vu des budgets actualisés présentés par l'Office de commerce, il est proposé de modifier la répartition de la subvention comme suit : 150 000 € pour le fonctionnement et 70 000 € pour l'opération de Noël.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement visées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention triennale de financement avec l'Office de commerce, actant la modification de répartition proposée.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.